

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°2023- 335
LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ LYON 2**

*Vu le code de l'éducation et notamment son article L.712-2 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;
Vu les statuts de l'Université ;
Vu le règlement intérieur de l'université ;
Vu le règlement de valorisation des locaux modifié par délibération du 14 mars 2022 et du 13 mars 2023 ;*

Arrête :

ARTICLE 1

Dans le cadre de l'organisation d'un marché d'hiver organisé par la Rencontre des Associations autour de la Vie Étudiante, les associations agréées KINOKS - LOOK UP - ETUDIANTS LYONNAIS EN PSYCHOLOGIE - BUREAU DES ETUDIANTS DES SCIENCES COGNITIVES sont autorisées à tenir un stand de vente (boissons, confiseries, hotdog) sur le domaine public dont l'Université Lumière est affectataire.

ARTICLE 2

L'occupant cité à l'article 1er doit se conformer au règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 et aux instructions des personnels de l'Université Lumière Lyon 2 en charge de la sécurité des locaux et des installations. Dans l'éventualité où du matériel serait mis à disposition par l'Université Lumière Lyon 2, ce dernier devra être rendu propre et en bon état.

Les produits alimentaires vendus à cette occasion devront respecter les préconisations de la circulaire du Ministère de l'éducation nationale n°2002-004 du 3 janvier 2002 applicable aux établissements scolaires jointe au présent arrêté.

L'occupant s'engage à fournir une attestation d'assurance « responsabilité civile » à jour avant le début de l'occupation temporaire.

ARTICLE 3

L'autorisation d'occupation du domaine public de l'Université Lumière Lyon 2 est consentie pour la date et le lieu suivant : Mardi 5 décembre 2023 sur le parvis de la MDE de 16h à 20h.

ARTICLE 4

La présente autorisation est consentie à titre gratuit.

ARTICLE 5

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon,

La Présidente de l'Université Lyon 2,
Nathalie DOMPNIER
Et par délégation
La Directrice générale des services
Irène GAZEL